

CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR PERSONNES AGEES, CONVENTION DE LOCATION BAS DE LUDRES
AVEC LA SOCIETE des HLM de L'EST - N° 818 -

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'autoriser le Bureau d'Aide Sociale de LUDRES à signer une convention de location du futur Foyer de personnes âgées, qui sera édifié sur la ZAC de LUDRES-SUD, avec la Société des HLM de L'EST.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Président du Bureau d'Aide Sociale de LUDRES est autorisé à signer une convention avec la Société des HLM de L'EST pour déterminer les modalités de location du futur Foyer de personnes âgées de LUDRES.